

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 25 mai 2021 à Morzine

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, VOIRIN Pierre, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Les Gets</u> :	MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

VINET Philippe (Les Gets) à MARTEL Mireille (Les Gets)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS LA Forclaz), CETTOUR-CAVÉ Lætitia (DS La Vernaz), GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand), CORNIER Andrée (DS Reyvroz) et BOYAT Sylvie (DS Seytroux)

Délégués excusés :

VINET Philippe (Les Gets)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), LARDY Sandra (chef de projet de territoire) et TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 19 mai 2021

1- Approbation des procès-verbaux de séance des réunions du 30 mars 2021 et 14 avril 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les PV de séance des réunions du 30 mars 2021 et 14 avril 2021.

2- Espaces Valléens - dépôt de la candidature de la CCHC pour le programme 2021-2027

Fabien TROMBERT rappelle que la CCHC a recruté en mars l'agence Alpine des territoires (AGATE) pour travailler à une candidature du Haut-Chablais sur le nouveau programme Espaces Valléens 2021-2027. Des entretiens individuels, plusieurs ateliers et 2 conférences ont déjà été organisés en présence des élus, de nombreux socio-professionnels, des offices de tourisme et des techniciens de la CCHC. Un premier constat a été présenté en Bureau communautaire le 30 avril.

La candidature est à déposer auprès des partenaires financiers pour le 15 juin 2021 accompagnée d'une délibération du conseil communautaire fixant les grandes lignes du contrat et autorisant le président à déposer cette candidature.

En visio, Michel DIETLIN (AGATE) présente les grandes lignes de ce contrat du Haut-Chablais tel qu'il est en train de se coconstruire avec les socioprofessionnels du territoire (*voir présentation jointe*).

Concernant le périmètre, il est proposé d'intégrer la commune d'Habère-Poche dans le cadre du domaine d'Hirmentaz.

Concernant les axes prioritaires d'actions, 4 se dégagent actuellement :

- x axe 1 : travailler ensemble
- x axe 2 : accompagner des projets et sites pilotes
- x axe 3 : structurer les filières
- x axe 4 : se déplacer via les mobilités douces

Monsieur le Président tient à remercier le vice-président en charge du tourisme ainsi que la chargée de mission, Sandra LARDY, qui ont porté avec efficacité ce travail.

Christophe MUTILLOD rappelle la démarche participative engagée afin de partager très largement la vision touristique du territoire. Il rappelle que la CCHC a un rôle de facilitateur et n'a pas vocation à intervenir sur la gouvernance touristique du territoire

Mireille MARTEL se pose la question des outils collaboratifs. Sandra LARDY répond qu'il s'agit d'outils digitaux et en rien d'un supra office de tourisme.

Yannick TRABICHET tient à rappeler que Genève et Évian sont aussi des lieux emblématiques pour nos visiteurs qu'il convient de citer dans le dossier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à déposer le dépôt de la candidature et valide les 4 axes

3- PLUi - point sur l'avancement

Yannick TRABICHET, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, annonce la nécessité de reculer l'arrêt du PLUi-H pour avoir un document bien achevé et validé par les communes. Elle rappelle que de nombreuses rencontres ont eut lieu avec les communes des Gets, de Bellevaux et la DDT. Ces rencontres ont permis, du fait d'interlocuteurs conciliants à la DDT, de réduire sensiblement la consommation foncière excédentaire de ces deux communes.

Elle rappelle le nouveau calendrier et notamment les rendez-vous programmés début juin avec les communes pour vérifier et finaliser le zonage. Elle demande aux communes d'être très vigilantes sur les documents transmis pour être efficace lors de ces rencontres. En tant que vice-présidente, elle participera à toutes les réunions pour être le relais politique.

Nouveau calendrier :

- 25 mai : rendu par EPODE des livrets OAP, du règlement et du zonage actualisé sur Lizmap pour que les communes puissent voir les modifications effectuées sur les 3 derniers mois ;
- du 2 au 9 juin : entretiens individuels avec les communes au siège de la CCHC en présence de la vice-présidente ;

- 9 juin : réunion entre EPODE, le Président et la Vice-présidente pour effectuer le bilan et statuer sur les éventuels « points bloquants ». Cette date du 9 juin entérine toutes les demandes de modifications des communes et marque le « levé de crayon » ;
- du 9 juin au 9 août : travail technique d'EPODE et des services communautaires pour finaliser le dossier, vérifier sa cohérence et le nettoyer de toutes les coquilles ;
- semaine du 9 au 13 août : envoi du dossier en version dématérialisée aux maires et aux élus communautaires, commande de reproduction du dossier ;
- 16 août : envoi du dossier finalisé version papier aux communes
- 14 septembre : arrêt du PLUi-H en Conseil Communautaire
- septembre/octobre : consultation des PPA et des communes
- décembre 2021/février 2022 : enquête publique comprenant nécessairement une période touristique
- avril 2022 : approbation du PLUi

Jean-Claude MORAND souligne que le livret OAP est incomplet pour sa commune. Sa remarque sera transmise dès demain à EPODE pour transmission de l'OAP manquante avant la rencontre prévue.

Yannick TRABICHET souligne qu'il faut savoir achever le travail et fixer une date définitive pour l'arrêt. Il en va de la crédibilité des élus et de la CCHC. Toutefois, elle souligne, une fois de plus, que le document ne sera pas figé et qu'il sera amendé rapidement par des modifications et/ou des révisions.

4- Mobilité

4.1- Convention bilatérale avec la Région

Sophie MUFFAT, vice-présidente en charge de la mobilité, rappelle que la CCHC n'ayant pas souhaité devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (conseil du 14 avril 2021), il convient de signer une convention bilatérale avec la région Auvergne-Rhône-Alpes pour régir les rôles de chacun. Les négociations, notamment avec le vice-président de la Région, ont permis d'importantes avancées qui sont désormais inscrites dans la convention. On peut en particulier citer :

- Financement à 50 % par la Région des services en cours du Balad'Aulps Bus et du Brev'Bus (*contre un plafonnement actuel*)
- Financement à 50 % par la Région des éventuels services supplémentaires du Balad'Aulps Bus et du Brev'Bus (*contre 0 % actuellement*)
- Financement à 50 % par la Région des options et avenants des lignes régulières sur les lignes non structurantes (*contre 0 % actuellement*)
- Fourniture possible de véhicules électriques pour assurer les transports scolaires en régie lorsque certains marchés arriveront à leur terme
- Organisation des transports scolaires en direct par la CCHC lorsqu'il y a des déviations et/ou des imprévus (accidents, travaux, météo,...) *contre une décision par l'antenne régionale actuellement*
- Entretien du mobilier des arrêts-bus par la CCHC plutôt que par la Région pour gagner en proximité

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

Par ailleurs, Sophie MUFFAT rappelle aux communes la nécessité d'avertir bien en amont le service mobilité de la CCHC en cas de travaux routiers nécessitant des déviations tant pour les lignes régulières que pour les lignes scolaires et ceci afin de faciliter l'organisation des nouveaux services et la communication.

4.2- Choix des options à mettre en œuvre dans le cadre des nouvelles DSP et nouveaux marchés des lignes régulières

Sophie MUFFAT annonce que des marchés et DSP des lignes régulières ont été relancés par la Région pour une mise en service le 1^{er} septembre 2021. Des demandes de services supplémentaires avaient été formulées par la CCHC afin d'améliorer l'offre de transport en commun.

Béatrice TAVERNIER détaille les différentes options sur lesquelles le conseil communautaire doit se positionner. Elle rappelle que les lignes structurantes sont définies par le nombre de personnes transportées annuellement.

Offre de transport		DSP 2014	DSP 2021
Y03 Bellevaux – Thonon	L M J V	5 A/R	5 A/R
	Me	5 A – 3 R	5 A – 4 R (+ 1 R)
	S D Férié	0	3 A/R
Y91 Les Gets – Thonon Services en intersaison	L M Me J V	4 A – 6 R	7 A – 9 R (+ 3 A/R)
	S	0	5 A/R
	D Férié	0	4 A/R
Y92 Morzine – Cluses	L M Me J V* * dont 1A/R en TAD	3 A – 2 R	4 A – 3 R (1 A/R)
	Me	1 R	1 R

Compte-tenu de la nécessité de développer la mobilité collective et de la demande existante en fin de semaine sur la vallée du Brevon, le Bureau communautaire propose le financement des options sur les bases suivantes :

- ✓ Y92 : 100 % pris en charge par la Région car ligne structurante
- ✓ Y91 : 100 % pris en charge par la Région car ligne structurante
- ✓ Y03 : pris en charge à 50 % par la Région et à 50 % par la CCHC :
 - option 1 retour supplémentaire le mercredi : 2 034 € TTC pour la CCHC
 - option 3AR les samedis, dimanches et jours fériés : 38 500 € TTC pour la CCHC
- ✓ Balad'Aulps Bus : pris en charge à 50 % par la Région et à 50 % par la CCHC
- ✓ Brev' Bus : pris en charge à 50 % par la Région et à 50 % par la CCHC

Yannick TRABICHET souligne que des améliorations en terme de dessertes sont à prévoir pour le Brev'Bus notamment pour avoir des bus de plus petite capacité.

Il est regretté un certain délaissement de la ligne vers la gare de Cluses au détriment de la ligne vers la gare de Thonon. Cet aspect devra être poussé par la CCHC pour tenter de faire évoluer cette desserte plus intéressante touristiquement pour les stations. Un courrier sera fait à la Région AURA en s'appuyant sur les démarches des nouveaux trains de nuit.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

5- Marchés publics

5.1- Déchets : acquisition d'un camion de collecte par l'intermédiaire de l'UGAP

Jean-Claude MORAND, Vice-Président en charge des déchets, rappelle que le parc de camions de collecte (ordures ménagères et emballages) de la CCHC est vieillissant (Renault Kerax de 2005, MAN de 2012 et MAN de 2015). Il est indispensable de changer le Renault qui multiplie les pannes et les problèmes.

Après renseignements pris auprès de plusieurs collectivités et revendeurs, il a été décidé d'acquérir un camion de collecte via l'UGAP. C'est l'entreprise Manjot Environnement qui est attributaire de ce marché.

Les chauffeurs de la collecte ont été associés au choix de ce nouveau véhicule et ont rencontré le commercial par deux fois avec la responsable du service et le Vice-Président en charge des déchets afin de se mettre d'accord sur le type de camion, de benne OM et de grue à acheter.

Le futur camion sera un châssis MAN 26t 6x2, 430 CV avec benne compactrice Néo Evolupac de 18 m3.

L'acquisition s'élève à environ 350 000 € HT. Un devis définitif prenant en compte les options demandées arrivera prochainement.

La livraison de ce camion interviendra sous 52 semaines après la commande.

Fabien TROMBERT souligne que le camion est à la norme Euro 6, dernière norme européenne en vigueur.

Christophe MUTILLOD souligne qu'une réflexion sur la consommation au GTL est à mener pour limiter l'émission de particules fines. Le conseil valide cette possibilité sous réserve que cela soit techniquement faisable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce marché à hauteur de 350 000 € HT.

5.2- Déchets : adhésion à un groupement de commande constitué en vue d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un quai de transfert des emballages ménagers

Jean-Claude MORAND rappelle que suite à l'extension des consignes de tri des plastiques au 1er janvier 2023, les collectivités de Haute Savoie ont lancé des études pour organiser le tri de leurs emballages recyclables, en fonction de ces nouvelles obligations. Actuellement, le bureau d'études Inddigo rédige les éléments pour lancer le marché de transport et de tri de ces emballages recyclables pour le groupement de commandes des collectivités de Haute Savoie (délibération de la CCHC du 30 mars 2021).

La question du transfert des déchets vers le futur site de traitement qui sera désigné via le marché de tri se pose pour toutes les collectivités n'ayant pas de site dédié. Il est proposé que la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA) et Thonon agglomération (TA) s'associent pour réaliser une étude sur la faisabilité et le coût d'un quai de transfert des emballages ménagers.

Jean-Claude MORAND précise qu'il défendra la possibilité d'avoir un quai sur le Haut-Chablais pour limiter les transferts en camion-benne vers Thonon.

Pour mener à bien cette étude, il est proposé de constituer un groupement de commande entre les 3 collectivités, de désigner Thonon Agglomération comme coordonnateur et de désigner un membre pour la CAO du groupement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la constitution du groupement de commande, désigne Thonon Agglo comme coordonnateur et désigne Jean-Claude MORAND comme membre de la CAO du groupement.

6- Personnel

6.1- Centre de vaccination du Haut-Chablais : création de 8 emplois non permanents d'agents d'accueil pour accroissement temporaire d'activité

Le centre de vaccination du Haut-Chablais porté par la CCHC doit augmenter pour cet été le nombre hebdomadaire de personnes vaccinées pour répondre à la demande de l'État. Ainsi, les horaires vont être élargis pour aller jusqu'à 19h avec au minimum une nocturne jusqu'à 22h par semaine. Un élargissement au samedi après-midi est également envisagé.

Pour faire face à cette nouvelle organisation mais aussi au retour dans leur service d'origine de 4 personnes (musée, piscine et déchets), il convient de porter les effectifs à 8 agents en plus de la responsable du centre (contre 5 à ce jour). C'est pourquoi, il est proposé de créer 8 postes du 31 mai au 30 septembre 2021. Bien évidemment, ces postes ne seront pourvus sur toute la durée que si le service était maintenu sous cette forme sur toute la période (*contrat de 1 mois renouvelable mois par mois*).

Jean-Claude DENNÉ, vice-président en charge des affaires sociales, précise que ces postes spécifiquement dédiés au centre de vaccination seront intégralement être pris en charge par l'État et la Région.

Christophe MUTILLOD demande que ces postes soient préférentiellement attribués à des étudiants.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 8 emplois temporaires.

Par ailleurs, Jean-Claude DENNÉ annonce qu'à ce jour les investissements liés au centre de vaccination ne sont pas remboursés. Il convient donc d'autoriser un virement de crédit d'environ 10 000 € pour faire face à ces dépenses.

Fabien TROMBERT est favorable à cette proposition compte-tenu de la qualité du centre reconnue par tous les utilisateurs et l'ARS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces besoins financiers qui feront l'objet d'un DM lors d'un prochain conseil.

6.2- Secrétariat itinérant : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Le contrat de la secrétaire itinérante vient à terme le 30 juin 2021. Compte-tenu de la charge de travail actuelle (elle intervient à Vailly, Lullin, La Forclaz, Essert-Romand et au service urbanisme de la CCHC), il est proposé de créer un nouveau poste temporaire d'une année du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Maryse GREMAT, Jean-François MUFFAT, Gérald LOMBARD et Alain DEGENEVE soulignent qu'il s'agit d'une secrétaire professionnelle, précieuse et s'adaptant à la demande de la commune. Yannick TRABICHET précise que le rôle d'une secrétaire itinérante est aussi de dynamiser les petits secrétariats de mairie en apportant des idées nouvelles.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi temporaire.

7- Finances

7.1- Subvention au Musée de la Musique Mécanique

Après rencontre avec l'association du Musée de la Musique Mécanique des Gets et accord du Président de l'association, Aube MARULLAZ, vice-présidente en charge de la culture, propose de verser une subvention de 22 500 € à l'association au titre des manifestations 2021 (contre 25 000 € en 2020).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la subvention.

7.2- Subvention au FC Brevon

L'association ayant envoyé son dossier complet, il est proposé de leur verser la somme prévue au budget soit 5 000 € (somme identique à 2020).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la subvention.

7.3- Projets de logements pour les saisonniers à Saint Jean d'Aulps

Ce projet est dorénavant éligible au Département au titre de « l'aide aux projets de logements locaux et/ou innovants » pour 67 500 € (4 500 €/logement pour 15 logements).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la demande de subvention.

8- DDVA : passation d'un contrat avec la brasserie La Rochoise pour la concession de la licence d'exploitation exclusive de la marque « Aulps »

Dans le cadre de la vente de la « bière d'Aulps », il est proposé de passer un contrat avec la Brasserie La Rochoise afin de lui concéder la licence d'exploitation exclusive de la marque « Aulps » en contrepartie d'une redevance fixée à 0,30 euro par bouteille vendue par la brasserie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation du contrat

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu :

- ✓ le mardi 22 juin 2021 à 18h aux Gets
- ✓ le mardi 7 juillet 2021 à 18h à ?.

Cette réunion ne pourra se tenir à l'Espace Tully comme envisagé car aucune délibération ne peut-être prise par une assemblée se tenant en dehors du périmètre de la CCHC.

- ✓ le mardi 14 septembre 2021 à 18h à la salle Montriond (arrêt du PLUi-H)

Au Biot, le 26 mai 2021

Le Président